

Ecole maternelle Ecole élémentaire
14 Grand'Rue
68470 Husseren-Wesserling

Compte-rendu du conseil d'école **du 7 novembre 2017**

Etaient présents : Mme STOLZ-NAWROT, maire

Mmes RAVOIRE, RODRIGUES, VEGNADUZZI, parents titulaires école élémentaire
Mmes BROSE, FLEISCH, parents titulaires école maternelle
Mme HOFFMANN, directrice du périscolaire
Mme COLOTTO, responsable du service jeunesse Com Com
Mmes BLUNTZER, FLEISCHER et LUKAT, adjointes
Mme RISS, Mme BINDER, aide-maternelles
Mme DOPPLER, Mme SCHENTZEL, directrices.

Etaient excusées: Mme FISCHMEISTER, adjointe

Mme LACHENMAYER, parent suppléant école maternelle

Le conseil d'école s'est déroulé à l'école élémentaire. Il débute à 18 heures. Deux secrétaires se sont proposées : Mme Brose et Mme Bluntzer.

Avant de débiter, Mme Schentzel informe le conseil d'école qu'elle sera absente à partir de jeudi 9 novembre et ce jusqu'aux vacances de Noël. Elle sera remplacée en classe et pour la direction par Mr Christophe Del-Frari.

1) Résultats des élections et présentation du nouveau conseil d'école :

Ecole élémentaire :

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017.

Participation : 96 inscrits, 43 votants, 35 exprimés et 8 nuls.

Ont été élues : Mme RAVOIRE, Mme RODRIGUES, Mme VEGNADUZZI, titulaires.

La liste comportant 3 personnes, il n'y aura pas de suppléants cette année.

Ecole maternelle:

Les élections se sont déroulées le 13 octobre 2017

1 liste cette année menée par Mmes BROSE Pauline et FLEISCH Jennifer

70 personnes inscrites sur la liste électorale, 39 votants, 11 bulletins blancs ou nuls soit 28 bulletins exprimés. Un taux de participation en grande baisse : 55,71% Sont élues : Mmes BROSE et FLEISCH Titulaires et Mme LACHENMAYER Sandra suppléante.

2) Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2017 a été lu. Il a été approuvé par les personnes présentes.

3) Effectifs en cours et prévisionnels

Ecole élémentaire :

A ce jour, 55 enfants sont inscrits à l'école élémentaire. Il y a 14 CM2, 15 CM1, 9 CE2, 8 CE1, 9 CP. Mme BLUNTZER et Mme FISCHMEISTER ont la charge du CM1/CM2, Mme FLEISCHER le CP/CE1 et Mme SCHENTZEL le CE2/CM1. La répartition des enfants dans les classes est la suivante : 1 CP/CE1 (9 CP + 8 CE1) de 17 enfants, 1 CE2/CM1 de 18 enfants (9 CE2 + 9 CM1) et 1 CM1/CM2 (6 CM1 + 14 CM2) de 20 enfants.

Pour la rentrée 2018, les prévisions sont les suivantes : avec l'arrivée de 15 grands de la maternelle et le départ de 14 CM2 pour le collège, nous aurions 56 enfants.

Ecole maternelle:

A ce jour, 43 enfants sont scolarisés : 11 PS , 17MS et 15 GS (2 enfants ont quitté l'école avant les vacances de la Toussaint et une radiation a eu lieu aujourd'hui même).

Mme DOPPLER et Mme RISS ont la charge de la classe de PS/MS 19 enfants :11PS et 8 MS et Mmes LUKAT et BINDER celle des MS/GS 24 enfants 9MS et 15 GS

Les après-midi pendant la sieste des PS, les enfants de MS et GS travaillent avec les deux enseignantes.

A la rentrée 2018 les effectifs prévisionnels sont les suivants : environ 10 PS , 11 MS, 17 GS soit environ 38 enfants.

4) Périscolaire

La parole est donnée à Mmes HOFFMANN et COLOTTO. Elles remercient les directrices pour leur invitation. Elles expriment aussi leur gratitude par rapport aux horaires mis en place à Husseren, ce qui permet des transports plus faciles.

Mme HOFFMANN explique que les effectifs des enfants qui fréquentent le périscolaire sont en hausse à Husseren : 11-12 enfants en moyenne à midi contre 6 en 2016/2017.

Elles font part également aux membres du conseil d'école de la nouveauté de septembre 2017 : l'inscription en ligne. Les parents ont la possibilité de gérer les réservations, de consulter les menus.

Depuis cette année en ce qui concerne l'extra scolaire, les enfants peuvent être inscrits à la journée au lieu de la semaine.

Mme HOFFMANN fait part d'un souci de parking. Pour la sécurité des enfants, les camionnettes du périscolaire se garent le long de l'église. Or, il arrive que des parents stationnent à ces emplacements.

Mme le Maire explique que la commune de HUSSEREN dispose d'un des parkings les plus grands de la COM COM. Des aménagements ont été faits. La commune ne souhaite pas matérialiser ce parking comme un parking de supermarché. Mme le Maire appelle au civisme des parents.

Mme Schentzel suggère à Mme le Maire de matérialiser l'emplacement du périscolaire sur le plan de stationnement donné à la rentrée des classes ; cela sera fait pour la prochaine rentrée.

Merci de bien vouloir leur réserver ces emplacements pour la sécurité des enfants.

5) Règlement intérieur

En raison du retour de la semaine de 4 jours et des modifications horaires le Titre 2 est à modifier.

Titre 2 Fréquentation et obligation scolaires – horaires

2.2 Horaires et aménagement du temps scolaire.

2.2.1 Organisation de la journée et de la semaine scolaire

La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école est fixée à vingt quatre heures d'enseignement pour tous les élèves (Décret 2008-463 du 15 mai 2008 applicable depuis la rentrée scolaire 2008).

Depuis le rentrée 2014, les vingt-quatre heures d'enseignement sont réparties sur 4,5 jours avec une journée de classe ne dépassant pas 5,5 heures.

Les horaires retenus pour l'école sont les suivants:

- MATIN : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 – 11h45
mercredi : 8h30-10h30

APRES-MIDI : lundi, mardi, jeudi, vendredi: 13h45 à 16h

A modifier en :

La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école est fixée à vingt quatre heures d'enseignement pour tous les

élèves (Décret 2008-463 du 15 mai 2008 applicable depuis la rentrée scolaire 2008).

Le décret Blanquer "relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques", daté du 27 juin 2017, a permis le retour à la semaine scolaire de 4 jours avec les horaires suivants :

MATIN : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 – 12h

APRES-MIDI : lundi, mardi, jeudi, vendredi: 13h45 à 16h15

Les modifications sont soumises et approuvées par les personnes présentes.

6) RASED

Le RASED est le réseau d'aide aux enfants en difficulté. Mme Marchal, membre du RASED, intervient depuis la rentrée auprès des élèves du CP en prévention. Elle intervient à raison de deux fois par semaine auprès de deux élèves du CE1.

7) APC

Ecole élémentaire :

Les APC ont commencé au courant du mois de septembre et ont toujours lieu le matin de 7h50 à 8h20. Les parents des enfants concernés sont avertis et autorisent ou non la venue de leur enfant aux APC. Pour les périodes 1 et 2, il s'agit d'aide personnalisée dans les domaines de la langue française et des mathématiques.

Ecole maternelle:

L'APC a débuté le 14 septembre 2017 , après validation du projet par Monsieur l'Inspecteur.

L'APC , se déroule le matin de 7h50 à 8h20 .

La première période a été consacrée à du soutien pour les enfants en difficulté dans le domaine mathématiques et dans le domaine de la langue.

Pour cette deuxième période les APC seront axées sur le domaine de l'écoute (un des axes du projet d'école) avec un projet pour tous les enfants de GS .

8) Mairie

Ecole élémentaire :

Deux nouveaux ordinateurs portables ont été financés par la Commune. Ces deux ordinateurs ont remplacé les ordinateurs de la classe de Mme Bluntzer et ont coûté 800€ + 100€ de mise en route+installation.

La connexion au réseau internet a été également modifiée avec l'installation d'une box.

Des peintures (une rose des vents et une marelle) ont été réalisées dans la cour de récréation pendant les vacances. Un poulailler a été également mis en place.

Mme Schentzel remercie Mme le Maire pour ces achats et réalisations.

Ecole maternelle:

Mme Doppler remercie Mme le Maire pour les travaux réalisés pendant les vacances : clôture de la cour et du coin potager, aménagement d'une cloison dans les sanitaires, nouvelles chasses d'eau et WC et remplacement d'une fenêtre dans les sanitaires.

La parole est donnée à Mme le Maire.

Projet RPI (point demandé par les parents) :

Mme le Maire explique que plusieurs réunions ont eu lieu entre les maires des 3 villages concernés. Il en ressort de nombreux freins pour la mise en place d'un RPI. Les Maires de Husseren-Wg et de Mitzach

réfléchissent à un arrangement commun. Mais à l'heure actuelle rien n'est encore décidé.

Parking et marquage (point demandé par les parents) : Cf point évoqué dans la partie périscolaire

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil d'école pour pouvoir utiliser les locaux scolaires (la BCD) afin de permettre une activité en arts plastiques, avec Mr Guyot, après l'école. Cette activité sera proposée aux élèves du CM1/CM2. Le conseil d'école donne son accord à l'unanimité.

9) Sécurité : Charte de surveillance, PPMS, exercice d'évacuation, exercice d'attentat intrusion

Ecole élémentaire:

Le **PPMS** a été remis à jour pour l'année scolaire. Le PPMS est le protocole à suivre en cas d'accident majeur (accident chimique, inondation...).

Il a été également demandé aux directeurs d'établir un PPMS Attentat. A ce jour, nous ne savons pas s'il a été validé ou non.

Un exercice d'intrusion/attentat a été réalisé mardi 7 novembre. La situation a été présentée de la façon suivante aux enfants : « Que faire si une personne qui n'a pas le droit d'être à l'école vient ? ». Le signal adopté par l'équipe enseignante est un signe visuel : un carton rouge. Cela s'est déroulé, en règle générale, dans un calme assez important. La directrice présente le document au Conseil d'Ecole.

Une **charte de surveillance** est en place depuis quelques années. Elle définit comment se déroulent la surveillance lors des récréations et accueils mais aussi les déplacements dans les couloirs. La directrice la présente aux membres du conseil.

Un **exercice d'évacuation** a été fait le 19 octobre à 16h05. Les enfants étaient prévenus. L'évacuation s'est faite très rapidement : moins d'une minute. Rien n'est à signaler.

La directrice présente le registre de sécurité au Conseil d'école.

Les CM2 feront, comme chaque année, le permis vélo.

Ecole maternelle:

Le **PPMS** (plan particulier de mise en Sûreté) définit la conduite à tenir en cas de risques majeurs.

Chaque année il doit être mis à jour. Madame DOPPLER explique que cette mise à jour a été faite dès le mois de septembre. Elle présente le document aux membres du Conseil d'école.

En raison des risques d'attentat , un PPMS attentat intrusion a aussi dû être mis en place et envoyé aux services de l'Education Nationale. Ce document définit les lieux de cachette et les itinéraires de fuite. Mme DOPPLER présente ce document.

La charte de surveillance a été mise en place entre tous les personnels de l'école. Elle définit comment se déroulent la surveillance lors des récréations et accueils mais aussi des déplacements dans les couloirs. Elle a été présentée au conseil d'école.

La directrice a rappelé que l'accueil du matin se fait dans les classes à partir de 8h20 et que celui de l'après-midi se fait dans la cour à partir de 13h35 sauf par mauvais temps, où l'accueil a lieu dans les classes. Les enfants présents avant les horaires d'accueil restent sous la responsabilité de leurs parents. Mme DOPPLER a présenté la Charte aux membres du Conseil. Elle a été validée.

Des exercices de sécurité ont lieu trimestriellement. Le premier exercice doit avoir lieu dans le mois suivant la rentrée.

Le premier exercice a eu lieu le 25 septembre 2017 . La semaine précédent l'exercice, les enfants se sont familiarisés avec le signal d'évacuation et les consignes d'évacuation ont été expliquées. L'exercice était

donc inopiné.

Les MS/GS ont évacué sans aucun souci, rapidement et dans le calme. Ils sont habitués à ces exercices.

Les PS n'étaient pas très inquiets du déclenchement de l'alarme et se sont rapidement rangés pour évacuer pris en charge par certains moyens.

La directrice présente au conseil d'école le registre de sécurité comme le prévoit l'article R123.51 du code de la construction et de l'habitation.

Un exercice attentat intrusion dans le cadre du PPMS s'est déroulé cet après-midi même à 15h45. Au signal musical, les enfants ont dû rapidement se cacher et respecter le plus grand silence. Les élèves de PS descendant de la salle de sieste, l'effectif était presque au complet. Pris dans leur activité les enfants n'ont pas réagi immédiatement au signal. Il a fallu leur demander « Que se passe-t-il ? » pour qu'ils réagissent et partent se cacher. Les PS entraînés par les plus grands sont partis se cacher.

10) Projet d'école

Ecole élémentaire

Le projet d'école a été retravaillé par l'équipe éducative.

- objectif 1 : écouter pour favoriser les apprentissages
- objectif 2 : s'investir dans un projet collectif
- objectif 3 : affirmer son identité scolaire, se comporter comme un élève

Les actions 1 et 2 n'ont pas été vraiment réalisées l'année dernière. Il a été décidé avec l'équipe enseignante de l'école maternelle de partir sur une autre action qui aurait pour but de comprendre et faire comprendre, toujours pour améliorer l'écoute. Les élèves des CE2/CM1/CM2 prendront en charge des élèves de CP/CE1 et de la maternelle pour leur faire découvrir des jeux de construction et des jeux de société. Cette action pourra intégrer également des moments de lecture par petits groupes. Cela demandera aux plus grands de lire et comprendre les règles de jeu et de les expliquer correctement aux plus jeunes. Les plus jeunes devront comprendre et appliquer ces règles.

- action 3 : améliorer sa concentration. Il s'agit de mettre en place des temps de rupture ritualisés autour de la concentration avec des exercices centrés sur la respiration, sur la relaxation.

Pour l'objectif 2, l'action concernant le site internet est pérennisée. L'action sur le conte musical ne concernait que l'année 2015-2016. et l'action avec le projet « Jules Verne » l'année 2016-2017.

Enfin, pour l'objectif 3, des jeux coopératifs continuent d'être proposés à l'ensemble de l'école, en formant des groupes d'enfants de différentes tranches d'âges, avec pour but de s'associer pour jouer ensemble, pour gagner ensemble.

L'obtention d'un diplôme citoyen est également un but à atteindre, pour les enfants, durant leur scolarité. Pour rappel, l'an dernier, 11 élèves sur 16 l'ont obtenu.

Ecole maternelle:

Le projet d'école mis en place en 2014 est dans sa 4^{ème} année.

Mme DOPPLER rappelle les 3 grands objectifs du projet :

- Ecouter, se concentrer pour être acteur des ses apprentissages avec comme action un tutorat avec les élèves de l'école élémentaire , des jeux autour de l'écoute.
- S'ouvrir à la culture en utilisant les ressources locales (avec comme action un travail sur les contes et les chants de notre patrimoine , mais aussi un travail autour du théâtre)

- Développer l'apprentissage de l'allemand dès la petite section (faire participer les petits à une rencontre allemand)

A ce jour, le projet d'école n'a pas encore été validé par Monsieur l'Inspecteur.

10) Vie de l'école

Ecole élémentaire :

- A l'occasion de la journée du Patrimoine, les CE2/CM1 se sont rendus au Parc pour un travail sur le tissu indien. Les CP/CE1 sont allés au Moulin de Storckensohn pour faire du jus de pomme. Le coût de ces différentes activités est pris en charge par la ComCom.

- Les 3 classes se sont rendues le 13 octobre au concert organisé au Théâtre de Poche. Le prix de 2€ par enfant a été demandé aux familles.

- Les 3 classes participeront à un exercice d'évacuation en bus au courant de la semaine du 13 au 17 novembre.

- Les CP/CE1 et les CE2/CM1 assisteront à la projection d'un film « Le jour des corneilles » dans le cadre du festival du film engagé, au CAP de Saint-Amarin, le 23 novembre. Pour les CM1/CM2, cela se passera le 27 novembre et le film concerné est « Fantomboy ».

- Les CM1/CM2 sont allés, dans le cadre de la semaine du goût, faire à un atelier « Sucettes » aux Gourmandises du Parc. Cette animation a été prise en charge par la coopérative.

- Mme FLEISCHER participera avec sa classe, à la décoration de « Noël au Jardin ». Les enfants de la classe pourront se rendre au Parc de Wesserling pour aller voir « Le parapluie magique » le 1er vendredi de décembre avec leur maîtresse, après la classe.

- Le CPIE des Hautes-Vosges interviendra dans chaque classe durant l'année scolaire. Avec les CE2/CM1/CM2, ce sera autour des déchets, avec les CP/CE1 autour de l'eau.

En ce qui concerne l'activité natation, elle a débuté en septembre, le mardi matin pour les CP/CE1 et les CE2/CM1 et le jeudi après-midi pour les CM1/CM2. Les parents accompagnateurs sont Mme LOGBI, Mme RODRIGUES et Mr DIBLING. Merci à eux.

Les élèves du CM1/CM2 et ceux du CE2/CM1 participeront à la course longue organisée à Oderen, le 10 novembre. (Cette rencontre s'est déroulée le 24 novembre finalement)

En ce qui concerne l'activité ski, c'est Mme Doppler qui prendra en charge cette activité, dans le cadre d'un échange de services. Elle devrait avoir lieu le vendredi après-midi.

Mme Schentzel a assisté à une réunion samedi 7 octobre au sujet de la création d'un verger pédagogique dans le village. Mme le Maire informe que les 1ères plantations auront lieu prochainement.

Mme SCHENTZEL remercie les parents qui prennent de leur temps pour nous accompagner.

Ecole maternelle:

Le 28 et 29 septembre, les enfants ont participé aux journées du patrimoine organisées par le réseau d'écoles de la Thur. Ils se sont rendus au PARC DE WESSERLING pour participer à un parcours d'orientation dans les jardins. Cette sortie a été financée par la COM COM,

Plusieurs sorties en forêt ont eu lieu pour les MS/GS : recherche de feuilles, branches pour un travail en arts plastiques sur le thème de l'automne et sortie découverte des champignons pour les GS (en vue d'un travail prévu à la rentrée).

Cette année, dans le cadre de la semaine du goût, les enseignantes ont choisi de travailler autour de du raisin : dégustation de différentes variétés de raisin : vert, violet, noir, raisins secs, gâteau au raisin, jus de raisin. Tout un travail en art plastique a découlé de cette semaine.

Les enfants participeront à un exercice d'évacuation en bus le lundi 13 novembre organisé par le réseau

d'écoles de la Thur en partenariat avec les transports LK Chopin.

Un projet théâtre et chant débutera prochainement avec Monsieur OU-SAIDENE.

Mme DOPPLER remercie les parents qui consacrent de leur temps pour accompagner les classes lors des sorties.

Mme DOPPLER annonce l'embauche par l'état d'un emploi Service Civique à compter du 6 novembre 2017 et ce jusqu'au mois de Juillet. Il s'agit de Mlle BLOMME Emeline.

Points demandés par les parents :

- Goûter : Mme BROSSSE, récemment installée dans le village, souhaite savoir comment se déroule la matinée sans le goûter et voir s'il était possible d'instaurer un goûter autour de fruits et de légumes. Les enseignantes expliquent que comme le goûter a été supprimé à l'école depuis plusieurs années, elles ne reviendraient pas en arrière. Par contre, les enfants ont toujours la possibilité sur le temps d'accueil de prendre une collation s'ils n'ont pas déjeuné à la maison.

- Vente de petits gâteaux pour Noël : Mme BROSSSE demande si la vente de petits gâteaux de Noël a déjà été mise en place. Les mamans présentes expliquent que c'était une action très lourde car dépendante d'un petit noyau . La vente de chocolats remplace cette action depuis l'année dernière.

- Fête de la nouvelle année et kermesse : la fête de la nouvelle année aura lieu le vendredi 9 ou 16 février 2018 en fonction des disponibilités de la salle polyvalente.

En ce qui concerne la kermesse, les enseignantes souhaitent maintenir un après-midi récréatif, comme cela est mis en place depuis deux ans.

- Correspondants : Mme RAVOIRE demande des informations au sujet des correspondants. Mme Schentzel explique que cela concerne sa classe et qu'il s'agit d'une opportunité proposée au début de l'année scolaire. Une enseignante de l'école Freinet de Mulhouse recherchait une classe de CE2/CM1 pour faire de la correspondance. Il y a déjà eu les premiers envois entre les 2 classes et cet échange aboutira certainement par une rencontre à la fin de l'année scolaire.

Mme le Maire informe les membres du Conseil d'école que le Saint Nicolas passera dans les écoles le vendredi 8 décembre après-midi, suivi d'une marche avec les ânes à partir de 16h15 comme les années précédentes.

Le Père Noël rendra également visite aux enfants, avant les vacances de Noël.

Mme le Maire demande également aux enseignantes de l'école élémentaire si elles seraient d'accord de s'associer avec les enfants au centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale. Réponse affirmative pour les enseignantes.

12) Dissolution de l'Association de l'école élémentaire

La dissolution de l'Association de l'école a été décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2017. Le liquidateur judiciaire est Mme Sandrine Schentzel.

Les différentes démarches ont été effectuées ou sont en cours de réalisation pour l'affiliation à l'OCCE, qui sera la nouvelle coopérative de l'Ecole. Le mandataire de cette association sera Sandrine Schentzel.

13) Trésorerie

Ecole élémentaire

Mme Schentzel propose de maintenir les participations volontaires, comme l'année précédente. Ce maintien est voté à l'unanimité.

Ecole maternelle :

Mme DOPPLER est mandataire de la trésorerie de l'école.

Les participations volontaires ont été demandées aux familles avant les vacances. A ce jour presque la totalité des participations ont été versées.

Le conseil d'école se termine à 21h.

Les secrétaires